



RAPPORT DU RÉSEAU PORCIN AUX PRODUCTEURS ET INTERVENANTS

FAITS SAILLANTS — AVRIL À JUIN 2024

- **Sénécavirus A — Mise à jour de la situation au Québec**

Au printemps dernier, une pouponnière a testé positive pour le Sénécavirus A. Cette pouponnière était la même qui avait eu un résultat positif en janvier 2024 et qui avait retrouvé son statut négatif en avril dernier. L'infection de la pouponnière suggère que le virus circulait toujours dans la maternité associée malgré l'absence de signe clinique ou l'absence de résultat positif sur les tests effectués sur le site.

- **Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers.**

Depuis le printemps 2024, le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 a été identifié dans plusieurs troupeaux de vaches laitières aux États-Unis. Un troupeau de chèvres et d'alpagas ont aussi été infectés. De nos jours, au Canada, seul le secteur de la volaille est affecté par la grippe aviaire.

- **DEP et deltacoronavirus — Nouveaux cas en Ontario**

La moitié des nouveaux cas de DEP et deltacoronavirus en Ontario pour le deuxième trimestre de 2024 serait dû au mouvement de porcs, connus comme étant positifs à ces virus, vers de nouveau site. Le Québec est toujours exempt pour ces deux virus, mais il faut être vigilant particulièrement avec les porcs provenant de l'Ontario ou ayant côtoyé des porcs ontariens.

Avis : les informations contenues dans ce rapport résument certains aspects de situations cliniques ou autres cas rapportés par les médecins vétérinaires membres du réseau porcin, les médecins vétérinaires praticiens et le Laboratoire de santé animale du MAPAQ. Ces informations sont basées sur des impressions cliniques et des résultats de laboratoire pour le trimestre concerné. Votre jugement professionnel est requis pour l'interprétation et l'utilisation de ces informations.

Sénécavirus A — Mise à jour de la situation au Québec

Le Sénécavirus A (SVA) est un virus engendrant une hausse de mortalité chez les porcelets de moins de 7 jours et une variété de signes cliniques chez les animaux plus vieux (vésicules, perte d'appétit, fièvre, boiterie ou inconfort/réticence au déplacement, etc.). La maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine ou la salubrité des aliments. Le SVA n'est pas une maladie à déclaration obligatoire au Canada. Cependant, les signes cliniques du SVA s'apparentent à d'autres maladies vésiculaires qui sont à déclaration obligatoire chez les porcs telles que la fièvre aphteuse, la stomatite vésiculeuse et la maladie vésiculeuse du porc. Pour plus d'information sur cette maladie, consulter [la fiche d'information à l'intention des éleveurs de porcs sur le Sénécavirus A](#), de l'équipe québécoise de santé porcine (EQSP).

Au printemps dernier, une pouponnière a testé positive pour le Sénécavirus A. Cette pouponnière est la même qui avait eu un résultat positif en janvier 2024 et qui avait retrouvé son statut négatif en avril. L'infection de la pouponnière suggère que le virus circulait toujours dans la maternité associée malgré l'absence de signe clinique ou l'absence de résultat positif sur les tests effectués sur ce site. Le 28 juin, l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) a émis un communiqué informant les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec sur la situation.

Ce cas est le premier résultat positif depuis l'épisode de cet hiver et aucun autre résultat ne s'est avéré positif depuis, malgré les nombreux tests de dépistages effectués.

À retenir : Il est important que les éleveurs restent vigilants et signalent tout soupçon d'une infection dans leur troupeau à leur vétérinaire afin d'assurer qu'il n'y a aucun cas associé aux maladies vésiculeuses exotiques.

Influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers.

Depuis le printemps 2024, les États-Unis ont déclaré la présence du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 dans plusieurs troupeaux de vache laitières. Les bovins atteints du virus présentaient divers symptômes tels qu'une diminution de l'appétit, de la fatigue, de la fièvre, des selles pâteuses à diarrhéiques, une diminution de la production de lait et une production de lait ayant une consistance plus épaisse. Cependant, certains animaux ne présentaient aucun symptôme. Les bovins malades se rétablissaient après une période de 10 à 14 jours. Aucune mortalité causée par le virus H5N1 n'a été observée chez le bétail infecté.

La transmission l'influenza aviaire hautement pathogène s'est d'abord produite d'oiseaux sauvages à un bovin. Par la suite, le virus s'est propagé d'un bovin à un autre. La transmission entre les fermes laitières s'est produite à la suite de l'introduction dans le troupeau d'une vache infectée, avec ou sans signe clinique.

Le virus a aussi été détecté dans un troupeau de chèvres et un troupeau d'alpagas. Dans les deux cas, les animaux côtoyaient un lieu où il y avait eu des volailles atteintes de la grippe aviaire.

Les États-Unis n'ont toutefois pas détecté le virus de la grippe aviaire H5N1 chez les porcs.

Jusqu'à présent, **le Canada n'a signalé aucun cas dans les troupeaux de vaches laitières, les élevages de bovins de boucheries ou les porcs.** Les résultats d'analyses sur les troupeaux bovins canadiens suspects se sont tous avérés négatifs. Seul le secteur de la volaille a été touché par le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au pays.

Bien que ce virus ne semble pas causer de maladie grave chez les autres animaux ou chez l'humain, il faut rester prudent, car il n'est pas exclu que la situation évolue. Les autorités de santé animale et de santé publique surveillent de près la situation.

Pour plus d'informations sur la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène chez les bovins laitiers : [Grippe aviaire chez les bovins laitiers | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Pour plus d'informations sur les actions, effectuées et à venir, du Canada pour la surveillance et la prévention de l'introduction de la maladie au pays, consulter le rapport du deuxième trimestre de 2024 du CSHIN : [Rapport trimestriel du RCSSP pour les éleveurs - T2 \(Avril à juin 2024\) - Faits saillants pour les éleveurs \(cshin.ca\)](#)

À retenir : Les propriétaires doivent être attentifs en tout temps à la santé de leurs animaux et contacter un médecin vétérinaire en cas de maladie. La vigilance des médecins vétérinaires de tous les secteurs est primordiale. Ils doivent contacter le 1 844-ANIMAUX ainsi que le [bureau de l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#) de leur région s'ils suspectent qu'un animal est infecté. L'influenza aviaire hautement pathogène ou faiblement pathogène de sous-types H5 et H7 est une maladie à déclaration obligatoire.

DEP et deltacoronavirus – Cas toujours élevés en Ontario

L'Ontario a connu 13 nouveaux cas de DEP et 7 cas pour le deltacoronavirus pour le deuxième trimestre de 2024. La moitié des nouveaux cas répertoriés est secondaire aux déplacements de porcs connus comme étant positifs vers de nouveaux élevages. Le Swine Health Ontario (SHO) a diffusé un avis à tous les éleveurs de porcs de l'Ontario et aux acteurs de l'industrie pour hausser la vigilance.

À retenir : Le Québec est toujours exempt de diarrhée épidémique porcine et de deltacoronavirus porcine ([Quebec.ca/DEP et DCVP](#)). Il faut être vigilant particulièrement avec les porcs provenant de l'Ontario ou ayant côtoyé des porcs ontariens.

LE RÉSEAU PORCIN

Objectifs :

- Assurer une surveillance continue de la santé du cheptel porcine québécois par :
- L'établissement de partenariats pour le partage d'information
 - La collecte de données de surveillance de façon continue.
 - Favoriser la détection et la déclaration rapides de tout problème relatif à la santé du cheptel porcine québécois.
 - Soutenir la mise en place de mesures sanitaires ou de gestion de l'élevage appropriées.
 - Communiquer rapidement l'information aux personnes concernées.

Responsable du réseau :

D^{re} Roxann Hart, m.v.

Responsable du Réseau porcine (par intérim), du Réseau des petits ruminants et du secteur des cervidés

Page web : www.mapaq.gouv.qc.ca/porcin